

# La Lettre du Léman

## Sommaire

### Dossier

- Les réserves du Léman

### Promenade

- De Thonon au delta de la Dranse

### Brèves

- Loi française sur l'eau, jardiner sans pesticides, nouveau programme pour l'Agence de l'Eau RM&C, parcours urbain de la Versoix, nouvelles fiches rivières genevoises



Delta de la Dranse

B. Weerk/Wierda

## Etat du lac

### Baisse marquée du phosphore

La concentration en phosphore des eaux du Léman a baissé de 6% en 2006 par rapport à l'année précédente, passant en moyenne à 27.7 microgrammes par litre (29.4 en 2005). Cette excellente nouvelle ne doit pas entraîner un relâchement des efforts. On est encore loin de l'objectif de 20 microgrammes fixé par la CIPEL pour 2010. Continuons à utiliser des produits lave-vaisselle sans phosphate ! Du côté français, les lessives textiles domestiques seront toutes exemptes de phosphate dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007 (en Suisse, c'est déjà le cas depuis 1986).

### Pas de brassage cet hiver

Les températures très clémentes de l'hiver dernier n'ont pas permis de brassage total des eaux du lac. On ne constate cependant pas d'influence négative sur la faune et la flore pour le moment, les eaux du fond contenant encore assez d'oxygène, grâce aux deux brassages complets successifs des années précédentes.

### Plages de bonne qualité

Les plages et accès au lac contrôlés par les services compétents sont une nouvelle fois presque tous propices à la baignade, une grande majorité est même d'excellente qualité sanitaire. Seul un point est encore susceptible d'être parfois pollué. Aucune plage n'est interdite de baignade. Voir aussi sous [www.cipel.org](http://www.cipel.org)

## Edito

Le Léman abrite encore quelques beaux tronçons de rivages naturels, hélas isolés par des kilomètres de littoral artificialisé (voir Lettre précédente). Au-delà des rives, notre région abrite aussi quelques marais et milieux humides de moins en moins nombreux, dont l'intérêt pour la nature, mais également pour la protection des personnes et des biens, est aujourd'hui reconnu de part et d'autre de la frontière. En cette année anniversaire, vingt ans après l'acceptation de l'initiative helvétique dite de Rothenthurm pour la protection des paysages marécageux, la Lettre du Léman met à l'honneur les milieux humides à l'exemple de quatre réserves naturelles : Les Grangettes et les Crénées dans le canton de Vaud, le delta de la Dranse en Haute-Savoie et Pointe-à-la-Bise en terre genevoise. Quatre zones protégées avec des caractéristiques et des contraintes différentes.

Bertrand von Arx

Conservateur de la nature et du paysage, Genève

# Dossier

Les Grangettes

## Les réserves du Léman

### Protéger la nature et autoriser les loisirs : un pari impossible ?

*Peu nombreuses, les réserves naturelles autour du Léman sont d'autant plus précieuses. Faut-il pour autant y interdire la présence de l'homme ?*

*Réponse en quatre exemples.*

#### Les Grangettes

A l'embouchure du Rhône dans le Léman, la zone de delta a formé une vaste étendue plate riche en zones humides encore sauvages. C'est l'un des derniers espaces naturels autour du Léman, et aussi le plus grand. La réserve des Grangettes, gérée par la Fondation du même nom, compte 70 hectares de zones humides, réparties de part et d'autre du Grand Canal, sur la commune de Noville (Vaud). Protégée par un plan d'affectation cantonal (PAC 291) défini par la Loi sur l'aménagement du territoire, la zone revêt une importance internationale pour les oiseaux d'eau et les migrateurs. Elle est inscrite sur la liste de Ramsar. On y trouve la dernière grande roselière du Léman, d'innombrables espèces d'oiseaux et d'insectes, des plantes rares et des grenouilles, beaucoup d'espèces menacées.

Cette région magnifique est évidemment très prisée du public. Promeneurs, cyclistes ou baigneurs y sont légion. Non canalisé, cet engouement risque de nuire à la biodiversité du site. L'un des objectifs de base de la Fondation, outre la conservation de la nature, est de gérer l'accueil et l'information de la population. Le PAC règle pour sa part les utilisations du sol et les voies de circulation, tant pour les piétons que pour les véhicules. Grâce à lui, certains secteurs ne subissent plus la pression du public. La création de cheminements en fonction du type de loisirs exercés permet une bonne séparation des activités, bénéfique pour la nature comme pour les visiteurs.

Il est interdit de sortir des chemins et itinéraires balisés. La navigation à moins de 300 m des rives entre Villeneuve et l'embouchure du Rhône n'est pas autorisée, sauf aux abords de la plage communale et du camping.

#### Aménager pour mieux protéger

La Fondation mène actuellement une réflexion pour la mise en place d'infrastructures destinées au public au sein de la réserve. Elle souhaite également sensibiliser plus activement les visiteurs à la nécessité de respecter la zone. Un observatoire pour les oiseaux sera construit dans le cadre de la création d'une lagune au printemps 2008. Un sentier didactique, une place de pique-nique, des pontons et palissades d'observation sont en cours de discussion. En 2007, un nouveau concept de balisage des 9 réserves internationales pour les oiseaux d'eau existant en Suisse sera introduit aux Grangettes. Huit panneaux avec des informations nature, des itinéraires et des cartes seront posés. À moyen terme, il est prévu de créer une maison d'accueil sur le site.

Ces divers aménagements permettront à la fois de réduire la pression humaine sur la nature en la canalisant et de répondre aux besoins du public. Un mariage qui semble possible... et souhaitable.

Plus d'infos : Olivier Epars, Fondation des Grangettes, bureau d'information, Grand'Rue 17, CH-1844 Villeneuve. Tél. / fax : +41(0)21 968 10 25, courriel : fgrangettes@freesurf.ch, internet : voir sous [www.natures.ch/fgrangettes](http://www.natures.ch/fgrangettes)

#### La convention de RAMSAR

La Convention de Ramsar, signée en 1971 à Ramsar, en Iran, protège et reconnaît l'importance des zones humides au niveau international.

Actuellement, 1'590 zones humides d'importance internationale sont inscrites sur la liste Ramsar, soit une superficie de 134 millions d'hectares. Autour du Léman, on recense 3 sites Ramsar : les Grangettes, la rive française du lac (delta de la Dranse et golfe de Coudrée) et le Rhône genevois (rade de Genève, vallons de l'Allondon et de la Laire).

Plus d'infos : Bureau de la Convention de Ramsar, Rue Mauverney 28, CH-1196 Gland. Tél. +41(0)22 999 01 70, courriel : [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org), internet : [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)





Pointe-à-la-Bise

## Pointe-à-la-Bise

Dernière roselière lacustre en terre genevoise, la réserve de la Pointe-à-la-Bise, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, compte 8.8 hectares et représente l'un des rares rivages naturels du Petit-Lac. C'est Pro Natura Genève qui gère les lieux. Site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens, la réserve compte également de nombreux oiseaux d'eau et des migrateurs, ainsi qu'une flore intéressante.

La première mesure de protection de ce site remonte à 1917. Une convention entre le Conseil d'Etat genevois et la commune de Collonge-Bellerive empêcha l'aménagement de la zone pour les loisirs et interdit l'accès du public à la roselière.

### Le premier centre nature genevois

D'importants travaux de renaturation ont été entrepris dès 1998 pour sauvegarder la roselière : creusement d'une lagune et de deux canaux, déplacement de la plage publique, abattage d'arbres. L'intérêt de la population n'a pas été oublié puisque, dans la foulée, un centre nature - premier du genre à Genève - et une tour d'observation ont été construits. Un jardin didactique et un sentier ont également été aménagés pour permettre au public de découvrir la beauté de ce coin de nature préservé. La réserve est ouverte au public selon des horaires fixes. Le centre nature propose une exposition permanente avec un vivarium, une caméra cachée dans les roseaux, l'observation au microscope. Il organise des animations gratuites pour les classes sur rendez-vous, des visites guidées de la réserve et des cours pour les enfants.

Plus d'infos : Centre nature de la Pointe-à-la-Bise, chemin de la Réserve, CH-1245 Collonge-Bellerive. Tél. et fax : + 41(0)22 752 53 59, courriel : centre-nature-ge@pronatura.ch, internet : www.pointe-a-la-bise.com

## Le delta de la Dranse

Située sur la commune de Publier, aux portes de Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie, la réserve naturelle du delta de la Dranse couvre 53 hectares de terrasses alluviales, d'îles et de grèves, protégeant un delta relativement intact. Comme les 8 autres réserves du département, elle est gérée par l'association ASTERS - Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie.

La Dranse, rivière torrentielle issue des monts du Chablais, a longtemps divagué sans contraintes. Aujourd'hui, le delta de la Dranse est un milieu contraint par les activités humaines proches (industries, urbanisation, tourisme) et subit de ce fait une forte pression.

Caractérisée par une grande diversité de milieux naturels, des plus secs aux plus humides, la réserve abrite une flore très riche, avec près de 800 espèces végétales. La faune aussi est remarquable, et

pas seulement par la grande variété d'oiseaux. Le delta de la Dranse est une zone de remontée de la truite lacustre. Le castor est bien présent sur les différents bras de la rivière.

### L'industrie aux portes de la réserve

S'il y a eu dans le passé de nombreux rejets, aujourd'hui la totalité des rejets des industries proches de la réserve sont traités.

Encore assez mal indiquée, la réserve naturelle attire tout de même plusieurs types de publics, dont de nombreux promeneurs. Ces derniers sont souvent peu sensibilisés au caractère protégé du site. Les visites à pied sont libres, à l'exception des îlots de la Dranse durant la période de nidification du 15 mars au 15 août. Les chiens et les véhicules sont interdits. Seul le secteur nord-ouest du site est parcouru de sentiers bien marqués, de façon à concentrer la fréquentation des visiteurs sur cette zone. Un panneau d'information a été mis en place récemment pour sensibiliser davantage les visiteurs. Depuis quelques années, des visites guidées sont proposées durant l'été (renseignements auprès de l'office du tourisme de Thonon-les-Bains au n° + 33(0)4 50 71 55 55).

Dans les années à venir, un effort supplémentaire sera entrepris afin de canaliser au mieux la fréquentation tout en permettant à chacun de découvrir les richesses du site. Les sentiers seront améliorés et un nouvel observatoire devrait être opérationnel fin 2007 - début

### Pays de Gex : inventaire des zones humides

184 zones humides ont été recensées sur les 1'750 hectares du territoire français du contrat de rivières transfrontalier du Pays de Gex-Léman. Ces zones représentent près de 6% du territoire des 22 communes concernées. L'inventaire a été réalisé dans le cadre du plan national d'action en faveur des zones humides.

Les zones humides jouent un rôle important dans le fonctionnement des bassins versants. Au-delà de leur richesse biologique et de leur valeur écologique, elles permettent de minimiser l'impact des crues en période pluvieuse et de restituer l'eau en période sèche (rôle d'éponge). Fortement menacées en raison de l'urbanisation et de la pollution, elles doivent être gérées de manière intégrée dans le cadre de projets de développement durable et d'aménagement raisonné. C'est dans cette perspective que les zones humides recensées ont été intégrées au schéma directeur des eaux pluviales.

Plus d'infos : Jérémie Debard, chargé de mission du contrat de rivières Pays de Gex-Léman, courriel : jdebard@cc-pays-de-gex.fr

Lac de St-Disdille au delta de la Dranse



2008, grâce à l'aide des municipalités de Thonon-les-Bains et de Publier.

Les pêcheurs sont également des visiteurs assidus de la réserve, la Dranse étant un parcours prisé des amateurs de truites de lac. La pêche est autorisée sur l'ensemble du site mais, comme pour tous les visiteurs, l'accès aux îlots est interdit du 15 mars au 15 août. Cette restriction est vivement critiquée par les pêcheurs qui réclament depuis longtemps la possibilité de passer. Il s'agit là d'un cas où l'intérêt de la réserve naturelle entre en contradiction avec une activité de loisirs. Il n'est pas toujours possible de concilier les deux aspects. La chasse est autorisée, sa période d'ouverture coïncidant avec l'absence des oiseaux nicheurs.

Plus d'infos: ASTERS, PAE de Pré Mairy, 84 route du Viéran, FR-74370 Pringy.

Tél. + 33(0)4 50 66 47 51, courriel: [asters@asters.asso.fr](mailto:asters@asters.asso.fr), internet: [www.asters.asso.fr](http://www.asters.asso.fr)

Animation: ASTERS, Maison des Mille Fleurs, FR-74500 Publier. Tél. + 33(0)4 50 81 49 79, courriel: [rmdranse@asters.asso.fr](mailto:rmdranse@asters.asso.fr)

### **Les Crénées**

Située sur la commune vaudoise de Mies, entre Nyon et Genève, la réserve naturelle des Crénées, s'étend sur un peu plus de 2 hectares et comprend une lagune intérieure, une zone humide, une dune littorale boisée et une grève de galets sur 300 m de rive. C'est la dernière portion de rivage encore naturelle entre Genève et Nyon. L'ensemble de la réserve fait partie d'un très grand domaine privé, propriété d'une société immobilière. La lagune et une partie de la dune littorale appartiennent cependant à l'Etat de Vaud. Etant baignées par le lac, ces zones se situent sur le domaine public.

Bien que peu étendu, le site des Crénées est remarquable pour sa faune et sa flore. On y dénombre 158 espèces de plantes, dont certaines très rares, 160 espèces d'oiseaux et de nombreux batraciens et mammifères.

Encadrée dans une propriété privée et de ce fait peu accessible pour le public, la réserve a été préservée de la pression humaine. Elle n'a subi aucune urbanisation depuis des décennies. Les passionnés qui se préoccupent du site sont bénévoles. Ils souhaitent que la zone passe du statut de réserve communale à celui de réserve cantonale. Et espèrent que ce magnifique endroit, trop exigu pour permettre une cohabitation harmonieuse de l'homme avec la nature, soit préservé de toute influence humaine.

Plus d'infos: Hubert du Plessix, ch. du Vieux-Port, CH-1295 Mies. Tél. + 41(0)22 302 25 23, courriel: [hubert.duplessix@rolex.com](mailto:hubert.duplessix@rolex.com)

Les Crénées



## **Sud-Ouest Lémanique : gestion et restauration des zones humides**

Face au constat de dégradation, voire de disparition des zones humides du territoire, le S.Y.M.A.S.O.L., structure porteuse du Contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique, soutenu par l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers, a engagé des opérations de restauration annuelle sur ces sites voués à disparaître. L'abandon des pratiques agricoles depuis plusieurs décennies a conduit ces milieux naturels vers un embroussaillage, une banalisation et une accumulation de matières organiques stoppant ainsi le développement des espèces végétales fragiles et parfois très rares.

Les travaux ont été lancés dès l'automne 2005 sur 2 sites pilotes avec le soutien d'Asters – Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie. Ces opérations de restauration permettront à la flore de se régénérer et ainsi de favoriser le retour ou la colonisation d'espèces d'intérêt patrimonial.

La gestion à long terme de ces 2 sites, et des 8 autres à venir d'ici à la fin du Contrat de rivières, permettra de leur rendre toutes leurs caractéristiques fonctionnelles.

Plus d'infos: Maxime Chateauvieux, S.Y.M.A.S.O.L., ZAI La Tuilerie, Rte de Sciez, FR-74550 Perrignier. Tél. + 33(0)4 50 72 52 04, courriel: [technicien.symasol@orange.fr](mailto:technicien.symasol@orange.fr)

## **Projet Interreg : pas de frontières pour la nature**

Les frontières n'existent ni pour les espaces protégés ni pour les espèces rares et menacées. Asters – Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie – et le Domaine nature et paysage du Département du territoire du canton de Genève se sont associés pour gérer et conserver les milieux et espèces menacés dans le bassin genevois, un territoire soumis à de fortes pressions périurbaines. Trois ans de travail, de 2005 à 2008 seront nécessaires pour atteindre l'objectif visé. La première étape consiste à définir des priorités communes de conservation et adopter des méthodes de suivi comparables. La deuxième permettra d'aboutir à la protection des espèces typiques du bassin lémanique - glaïeul des marais, littorelle, petite massette, etc. Des travaux de restauration des milieux abritant ces espèces sont programmés de part et d'autre de la frontière. Enfin, l'information et la sensibilisation des décideurs sont également une part importante du projet.

Ce dernier s'inscrit dans le programme conjoint de la Confédération suisse et de l'Union européenne, Interreg IIIA, qui affirme une volonté d'échange et d'aménagement concerté à l'échelle franco-suisse. Le financement est assuré par l'Union européenne, la Confédération suisse, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Savoie et le canton de Genève.

Plus d'infos: Bertrand von Arx, Domaine nature et paysage du canton de Genève, courriel: [bertrand.vonarx@etat.ge.ch](mailto:bertrand.vonarx@etat.ge.ch) ou Audrey Wlodarczyk, Asters, courriel: [audrey.wlo@asters.asso.fr](mailto:audrey.wlo@asters.asso.fr)



# Promenade

*Vous aimez vous promener dans des lieux inédits ? Cette promenade concoctée par Pierre Corajoud pour la CIPÉL est pour vous. Elle est la première d'une (longue) série, à découvrir dans les futurs numéros d'été de la Lettre du Léman.*

## Des plages et un delta sauvages

A l'Est de Thonon, se déploie la jolie Réserve naturelle du delta de la Dranse. Un lieu très sauvage où la nature prend ses aises. Cette balade en aller et retour vous propose d'atteindre l'embouchure de cette rivière en pleine réserve. En chemin, vous longerez des plages de galets agréablement arborées et passerez dans un parc où le châtaignier est roi. Deux idées d'itinéraires supplémentaires vous sont proposées en fin de descriptif : une boucle d'une heure dans la majestueuse forêt de Ripaille et un aller et retour de deux heures le long du lac, à l'Ouest de Thonon.

**Départ et arrivée:** à l'extrémité Est des quais de Thonon (direction Evian), près de la piscine publique (ou au débarcadère de la CGN)

**Durée:** 2 heures (comptez 30 minutes de plus depuis le débarcadère de la CGN. Depuis ce dernier, longez les quais en direction d'Evian)

Au bout des quais, quittez le bord du lac et cheminez le long d'une piscine publique. Après 200 mètres, partez à gauche (vous franchissez une barrière). Ce chemin devient rapidement non-goudronné et longe le bord du lac. Vous passez dans quelques plages de galets garnies d'arbres variés (hêtres, pins, châtaigniers...) et de beaux massifs de buis. Après 5 bonnes minutes, comme un panneau l'indique, vous avez le choix entre deux cheminements parallèles qui se rejoignent un peu plus loin : par les plages (naturistes à cet endroit) ou le long de l'imposant mur d'enceinte du domaine de Ripaille. Après un bon quart d'heure de marche entre les plages arborisées et le mur d'enceinte, à l'endroit où ce dernier ne longe plus le bord de l'eau, continuez tout droit. Vous découvrez alors plusieurs vénérables chênes et de jolis arbres clairsemés, au tronc souvent noueux, les châtaigniers. Cet arbre, qui craint les hivers rigoureux, pousse sur des terrains acides. Ce superbe espace vert porte d'ailleurs le nom de Parc de la Châtaigneraie. A l'endroit où le chemin en bordure de lac décrit un coude sur la droite pour s'en

écarter, continuez tout droit sur la pelouse. Après 50 mètres, au niveau de trois bornes en béton, rejoignez un chemin rectiligne que vous empruntez. Au bout de celui-ci, descendez à gauche par la petite route. Suivez ce cheminement principal (ne pas entrer dans la propriété privée de Port Ripaille). Après 5 bonnes minutes, au bout d'une longue ligne droite longeant un camping, vous arrivez sur une petite aire, qui délimite le début de la Réserve naturelle du delta de la Dranse. Un espace préservé où se côtoient de nombreuses espèces végétales et animales, dont le castor.

Allez à droite et passez entre les barrières en bois. Après 30 mètres, à l'embranchement de sentiers, partez à gauche et rejoignez les bords de la Dranse ; un petit observatoire en bois permet de voir les oiseaux sur l'île juste en face. Allez alors dans le même sens que la rivière (à gauche). Après 100 mètres, vous rejoignez un chemin plus large que vous empruntez sur la droite. Après 5 bonnes minutes sur ce chemin forestier principal, qui se faufile à travers une forêt alluviale quasiment impénétrable, vous arrivez à l'embouchure de cette rivière. Revenez ensuite sur vos pas. A la hauteur de l'observatoire en bois, vous pouvez remonter la rivière et faire un aller et retour. Vous profiterez ainsi, çà et là, de quelques jolies ouvertures. Voici un truc pour être toujours au plus près de la Dranse : à chaque embranchement, allez à gauche.

Pour rejoindre ensuite les quais de Thonon, revenez sur vos pas et découvrez les paysages sous un angle opposé.

Vous pouvez rallonger votre balade d'une bonne heure en cheminant dans la forêt de Ripaille, un lieu qui vaut vraiment le détour. Pour ce faire, lorsque vous arrivez à la route qui borde la piscine publique, prenez à gauche le long de cette route. Après 5 minutes, au giratoire, partez à gauche par la première rue. 100 mètres plus loin, allez à gauche à travers un petit parking. Vous entrez alors dans la magnifique forêt de Ripaille du domaine du même nom. Suivez les balises rouges pour effectuer un tour de 45 minutes (sans compter les arrêts). Vous cheminerez dans un ancien terrain de chasse des comtes de Savoie. Un lieu enchanteur de 130 hectares intra-muros, où alternent haies d'arbustes, vastes prés, vieille chênaie, pavillon en bois et même un arboretum. Cet espace est ouvert de 10h à 19h de mai à septembre et de 10h à 16h30 d'octobre à avril (dernière entrée, une heure avant la fermeture du site). Il est fermé le lundi et durant tout le mois de décembre.

Si vous êtes en voiture et que vous désirez encore longer le bord du lac, cette fois-ci à l'Ouest de la ville, rendez-vous à la plage de Corzent (à 5 minutes de voiture de Thonon, en direction de Genève). Cheminez alors le long du lac, en direction de Genève, jusqu'au port de Séchex. Cette ravissante balade (2 heures pour l'aller et le retour) vous conduira à plusieurs plages de galets, en bordure de propriétés privées tolérant un libre-passage.



## Loi sur l'eau en France

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), en chantier depuis une décennie, a été promulguée le 30 décembre 2006. Elle comprend 102 articles et a deux objectifs fondamentaux :

- Donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne sur l'eau et chercher la meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable ;
- Fournir aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis-à-vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Parallèlement, la loi permet de moderniser l'organisation des structures fédératives de la pêche en eau douce. Une soixantaine de textes d'application devraient suivre...

## Jardiner sans pesticides

La CIPEL publie un «Guide du jardin naturel» destiné aux jardiniers amateurs. L'idée est de les inciter à jardiner sans pesticides car ces substances sont très nocives pour l'eau et l'environnement. Le guide propose des méthodes naturelles simples et efficaces. Pour se le procurer gratuitement : tél. au secrétariat de la CIPEL au n° + 41(0)22 363 46 69 ou commander par courriel à [cipel@cipel.org](mailto:cipel@cipel.org)



## Brèves

### Nouveau Programme pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le 9<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse va se dérouler sur la période 2007 - 2012. Sur six ans, ce sont près de 3 milliards d'euros que l'Agence va engager au service du bon état des eaux sur le bassin versant méditerranéen français. Ce programme est fondé sur une territorialisation des aides et de certaines redevances afin d'agir prioritairement sur les milieux dégradés. Il a été établi en cohérence avec la nouvelle loi sur l'eau française et l'objectif de bon état des eaux visé par la directive cadre européenne sur l'eau.

### La Versoix : parcours urbain de la rivière

Les travaux de renaturation de la Versoix sont achevés depuis un peu plus d'un an et la transformation est spectaculaire. Désormais, la rivière serpente de manière naturelle là où elle était autrefois enfermée entre des murs. Une plaquette relate cet exemple de renaturation en milieu urbain. A commander auprès du Service de renaturation des cours d'eau, Domaine de l'eau du Département du territoire, CP 206, CH-1211 Genève 8, tél. + 41(0)22 327 70 84 ou à télécharger sur [www.ge.ch/eau/publications](http://www.ge.ch/eau/publications)

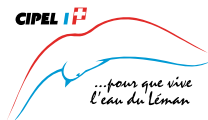


### Nouvelles fiches rivières



- Le Nant d'Avril (1<sup>ère</sup> édition)
- Le Foron (2<sup>ème</sup> édition actualisée et complétée)

Malgré leur petit format, ces publications contiennent une mine d'informations et des propositions de promenade aux portes de Genève. Commandes comme pour la plaquette Versoix.



**EDITEUR**  
CIPEL

ACW - Changins - Bâtiment DC  
Route de Duillier, case postale 1080  
CH - 1260 Nyon 1  
Tél. +41(0)22 363 46 69  
[cipel@cipel.org](mailto:cipel@cipel.org), [www.cipel.org](http://www.cipel.org)

**RESPONSABLE DE PUBLICATION**  
François Ropin

**CONCEPTION GRAPHIQUE**  
Bleu-Vert Communication, Lausanne

**IMPRIMERIE**  
Presses Centrales Lausanne  
Imprimé sur papier 100% recyclé

**TIRAGE**  
16 000 exemplaires